

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent de nettoyage pour surfaces métalliques.

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Wintersteiger AG
A-4910 Ried im Innkreis, Dimmelstraße 9
Tel. +43 (0) 7752 919-0
Fax: +43 (0) 7752 919-52
E-Mail: sports@wintersteiger.at

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS : Tél. d'urgence : 01 45 42 59 59 INRS / ORFILA.
Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°6362) :
+33 (0)3 83 32 36 36.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 254106-35-9 Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-decyl-.omega.-(phenylmethoxy)-

Réglementation sur les Détergents CE 907/2006 : Phosphates 15 % ou plus mais moins de 30 %

Agents de surface non ioniques moins de 5 %

2.3 Autres dangers

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse de sels alcalins et d'agent tensioactif nonionique.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Pyrophosphate tétrapotas-sique	7320-34-5 230-785-7 01-2119489369-18	Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 10
Octanoate de potassium	764-71-6 212-130-7	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	>= 5 - < 10
Carbonate de potassium	584-08-7 209-529-3 01-2119532646-36	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315	>= 5 - < 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-decyl-.omega.- (phenylmethoxy)-	254106-35-9	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 2,5
Nopol éthoxylé propoxylé	174955-61-4	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 2,5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Jet d'eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Oxydes de carbone
Oxydes de phosphore
Oxydes de sodium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 de la fiche de données de sécurité. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit lui-même ne brûle pas.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter tout contact avec un métal amphotérique (p.e. aluminium, plomb, zinc).

Température de stockage : -7 - 70 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Agent de nettoyage pour surfaces métalliques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL/DMEL

Pyrophosphate tétrapotas- : Utilisation finale: Travailleurs DNEL

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

sique

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,79 mg/m³

Carbonate de potassium : Utilisation finale: Travailleurs DNEL
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 10 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs DNEL
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 16 mg/cm²

PNEC
Pyrophosphate tétrapotas-
sique : Eau douce
Valeur: 0,05 mg/L

Eau de mer
Valeur: 0,005 mg/L

Station de traitement des eaux usées
Valeur: 50 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respira-
toire approprié.
Type de Filtre recommandé:
Type B

Protection des mains : caoutchouc butyle
Gants de protection conformes à EN 374.
Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de
gants de protection et il doit en être tenu compte.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre
signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des yeux (EN 166)

Protection de la peau et du
corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques con-
forme à la norme DIN EN 13034 (type 6)

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide limpide
Couleur : incolore à jaune
Odeur : non significatif(ve)
Point d'éclair : Non applicable
pH : 9,5
à
20 °C
(non dilué)

9,3 - 10,3
à 10 g/L

20 °C

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

Température/intervalle de solidification	: < -7 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: 1,26 g/cm ³ à 20 °C Méthode: DIN 51757
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Temps d'écoulement	: 14 s à 23 °C 4 mm Méthode: ISO 2431

9.2 Autres informations

Explosibilité : pas de risque d'explosion

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie orale
Pyrophosphate tétrapotas- : DL50: 2.440 mg/kg
sique Espèce: Rat

Carbonate de potassium : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Rat

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), : DL50: 200 - 2.000 mg/kg
.alpha.-decyl-.omega.-
(phenylmethoxy)- Espèce: Rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation
Carbonate de potassium : CL50: > 4,96 mg/L
Durée d'exposition: 4,5 Heure

Toxicité aiguë par voie cutanée
Pyrophosphate tétrapotas- : DL50: > 2.000 mg/kg
sique Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Carbonate de potassium : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour les poissons

Pyrophosphate tétrapotas-
sique : Essai en semi-statique CL50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Carbonate de potassium

: CL50: 68 mg/L
Durée d'exposition: 96 Heure
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Pyrophosphate tétrapotas-
sique : Essai en statique CE50: > 100 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Carbonate de potassium

: CE50: 200 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),
.alpha.-decyl-.omega.-
(phenylmethoxy)-

: CE50: < 10 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

Pyrophosphate tétrapotas-
sique : Inhibition de la croissance > 100 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure
Espèce: Desmodesmus subspicatus
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

Pyrophosphate tétrapotas- : CE50: > 1.000 mg/L

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

sique

Durée d'exposition: 3 Heure
Espèce: Bactérie

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 907/2006 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Biodégradabilité
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),
.alpha.-decyl-.omega.-
(phenylmethoxy)- : > 60 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Facilement biodégradable
Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nopol éthoxylé propoxylé : 64 %
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Facilement biodégradable
Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR
Marchandise non dangereuse

IATA
Marchandise non dangereuse

IMDG
Marchandise non dangereuse

RID
Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

System Cleaner Pro-Tec G 254, Art. Nr. 55-645-368

Version: 2.0

Date de révision 04.11.2016

Date d'impression 21.07.2017

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
VWVWS A4

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : : Non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2